

Que faire après avec un bac

Votre enfant a tout donné pendant trois années d'études prenantes et exigeantes. Il a enfin obtenu le précieux sésame : son bac. Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP). Mais dans la réalité, que peut-il faire avec ce diplôme professionnel ?

MATHIEU RAMBAUD

mier cas, le diplômé exerce directement chez les gens. Dans le second cas, il travaille dans des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux auprès des personnes en situation temporaire ou permanente de dépendance, au sein de structures collectives. Selon l'option choisie, le bachelier devient soit aide à domicile, soit auxiliaire de vie. Dès le lendemain

en deux ans et permet de devenir technicien supérieur en ingénierie des services à la personne. En d'autres termes, le diplômé peut travailler dans diverses structures : mutuelles, sanitaires, centres d'action sociale, services de protection de la jeunesse, établissements médico-sociaux ou encore entreprises d'aide à la personne. Le programme s'inscrit dans



Plusieurs voies s'offrent au jeune diplômé ; celles-ci dépendent en grande partie de ses notes et de la mention obtenue à l'examen. La particularité des bacheliers professionnels est qu'ils donnent la possibilité à leurs détenteurs, quelle que soit la filière choisie, d'entrer directement sur le marché du travail. Le bac ASSP n'échappe pas à cette règle avec ses deux options : domicile ou structure. Dans le pre-

Le saviez-vous ?

Près de 10 % des bacheliers pro suivent une formation en un an, afin d'acquies-rir une spécialisation ou une double compétence. (Source : Onisep, 2013).

du bac théoriquement, le « professionnel » peut officiellement exercer.

■ POURSUIVRE EN BTS

La voie de la vie active n'est pas la seule option possible et un certain nombre de jeunes décident de poursuivre leurs études, le plus souvent en BTS. Le plus convoité reste le BTS Services et prestations des secteurs sanitaires et sociaux (BTS SP3S). Il se prépare

la continuité des études du bac pro ASSP : études des prestations et des services, techniques de gestion administratives et financières, méthodes appliquées au secteur sanitaire et social, institution des réseaux, techniques de l'information et de la communication, gestion des relations humaines, français et langues vivantes. Plusieurs semaines de stages sont également obligatoires : 6 semaines la première année et 7 la suivante.